



Droit à la suppression des données personnelles des artistes

Par **Pascal59800**, le **05/12/2014** à **18:27**

Les données liant un artiste (comédien, technicien, ...) à un film (citation du nom de l'artiste dans la distribution, diffusion de photos du film avec cet artiste, d'interviews réalisées dans le cadre de la promotion du film, ...) sont-elles d'ordre publique ou privée ? Plus précisément, un comédien peut-il demander ultérieurement (en faisant valoir l'article 38 de la loi "informatique et libertés" n 78-17 du 6 janvier 1978) la suppression complète de ces données (nom, photos, interviews) à un site internet qui diffuserait ces données comme informations sur le film ?